



AUTOROUTES

Section Syndicale « Société des Autoroutes AREA »

BP5 73470 NANCES Téléphone & Télécopie 04 79 65 38 85

<http://www.cgcarearea.com/>

COMPTE RENDU CFE CGC NAO DU 17/02/14

Première réunion NAO tour d'horizon de toutes les OS.

Nos demandes pour cette année :

- **Pas de chiffre annoncé pour l'augmentation générale. L'inflation est trop basse (0.7 %).**
- **Constat du glissement vers la part variable (intéressement + participation) soumis au résultat de l'entreprise.**
- **Augmentation du ticket restaurant.**
- **Augmentation de la prime de transport.**
- **Télépéage mise en place Formule à 100€ pour 700€ de trajet comme sur APRR.**
- **Augmentation du forfait télépéage actuel**
- **Mise en place de l'utilisation étendue des Véhicules de Service Affecté comme sur APRR.**
- **Mise en place de la sur cotisation retraite idem APRR.**
- **Demande de négociation sur la mise en place de la réorganisation au Département Équipement (polyvalence, contrainte horaire...).**

Position Direction Générale :

- L'inflation est très faible 0.7% (augmentation coût de la vie indice INSEE hors tabac). Cette situation ne s'est pratiquement pas produite.
- Annonce des chiffres de participation : 6.13 M€ au titre de 2013
Marge d'EBITDA : 70.9% pour 2013
Intéressement : 1.7M€ pour 2013 en baisse par rapport à 2012 : 2.4M€
Soit un total à distribuer de 7.88 M€ en baisse par rapport à 2012 : 8 M€
- Proposition de la DG création d'une prime spéciale d'intéressement : +306K€ y/c forfait social soit 8.13M€ à distribuer. Cette proposition sera faite au conseil d'administration du 25 février 2014 pour validation. Proposition sera faite sur APRR dans les mêmes proportions.
- Le chiffre d'affaire a augmenté de 3.47 % sur AREA. Le résultat de l'entreprise sera communiqué à l'issue du Conseil d'Administration.
- Courant avril, la Direction Générale souhaite ouvrir une négociation afin de finaliser un avenant pour revoir la formule de calcul de l'accord intéressement.

La prochaine réunion NAO aura lieu le 6 mars 2014.